

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 132/SLAG portant cessation de fonction d'un garde territorial

n° 132/SLAG

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
18 mars 1974

Numéro JO  
n° 6 du 25/03/1974

Date du numéro  
25 mars 1974

### VISAS

**Vu** l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du territoire français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est promulgué dans le territoire français des Afars et des Issas. Le décret n° 74-152 du 20 février 1974 relatif à la profession d'avocat dans les territoires de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie Française et dans le territoire français des Afars et des Issas.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au Journal officiel du territoire et communiqué partout où besoin sera.